

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION ALSACE, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport moral du Centre de Gestion Agréé Alsace pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il s'agit, comme vous le savez, de vous donner une photographie, aussi précise que possible, de notre association, et de vous dresser, par ailleurs, le bilan de l'activité du Centre réalisée tout au long de l'année 2015, concernant les différentes missions que la loi et les règlements nous ont confiées.

Le présent rapport moral apporte, une fois de plus, la preuve que le Centre de Gestion Alsace est un acteur économique réellement important et incontournable au service de la petite entreprise commerciale, artisanale, prestataire de services, agricole et viticole de notre région. Il partage ce bilan, globalement positif, avec ses principaux partenaires que sont les experts-comptables et leurs instances ordinales, l'administration fiscale, ainsi que la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) et la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles (FCGAA).

En effet, les missions légales consistant à apporter assistance à ses adhérents en matière de gestion, de formation et de prévention fiscale, et dont le présent rapport rend compte, font que le CGA Alsace contribue, à son niveau, à la réduction du risque des difficultés économiques et financières des entreprises ainsi qu'à la réduction du risque fiscal de celles-ci.

Enfin, c'est l'occasion pour moi de souligner l'excellent travail effectué au sein du Centre par la direction et le personnel, les membres du Bureau et du Comité de direction, ainsi que par les formateurs. Je les remercie très vivement.

En espérant pouvoir vous rencontrer le 24 octobre prochain,

Très cordialement.

Le Président,
Gérard MAGAR



SOMMAIRE

	Page
I. <u>Photographie de l'association</u>	2
• <i>Les adhésions</i>	2
• <i>Le Comité de direction</i>	2
• <i>Les moyens mis en œuvre</i>	3
II. <u>Activités du Centre</u>	5
• <i>Délivrance des attestations</i>	5
• <i>Exercice des missions assignées au Centre par le législateur</i>	5
• <i>Respect des engagements</i>	9
• <i>Relations extérieures</i>	9

I. PHOTOGRAPHIE DE L'ASSOCIATION

LES ADHÉSIONS

Le nombre d'adhérents actifs a diminué en 2015 de 6,2 %. Au 31 décembre 2015, il s'élevait à **7.815 entreprises** (dont 628 adhérents agriculteurs et viticulteurs) contre 8.331 à la même date de l'année précédente.

Cette diminution est due, en grande partie, aux démissions de sociétés relevant de l'IS (qui ne bénéficient plus de la réduction de 3 à 2 ans du délai de reprise de l'administration fiscale, cet avantage ayant été supprimé), aux cessations d'activité sans reprise des fonds (la crise économique et financière n'est pas terminée) et aux exclusions pour non-respect des engagements (non-paiement d'une ou plusieurs cotisations annuelles et/ou non-présentation de la déclaration fiscale professionnelle de résultats et des documents annexes).

Parmi ces 7.815 adhérents, sont comprises 1.433 sociétés (dont 978 sont imposables dans la catégorie des BIC ou de l'IS et 455 dans celle des BA), et la répartition géographique est la suivante : 3.981 adhérents sont implantés dans le Bas-Rhin (50,9 %), 2.891 dans le Haut-Rhin (37 %) et 943 adhérents sont situés hors de l'Alsace (12,1 %).

Avec plus de 7.800 entreprises, membres bénéficiaires, le CGA Alsace demeure encore l'un des plus importants Centre de Gestion Agréé de France.

→ Réunions du Comité de direction

Depuis la dernière Assemblée Générale, le Comité de direction se sera réuni à trois reprises, à savoir les 29 février, 30 juin et 24 octobre 2016, juste avant la tenue de l'Assemblée Générale.

→ Renouvellement partiel du Comité de direction

Selon l'article 5 des statuts, le Comité de direction comprend dix-huit membres élus pour trois ans et répartis en trois Collèges, à savoir :

- ✓ le premier Collège, composé de membres fondateurs ; il comprend six représentants ;
- ✓ le second Collège, composé de six membres associés (trois experts-comptables, membres correspondants du Centre, et les trois Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Alsace) ;
- ✓ le troisième Collège, composé de six représentants des adhérents, entreprises membres bénéficiaires.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, le Comité de direction doit faire l'objet d'un renouvellement par tiers chaque année.

C'est ainsi qu'au cours de l'Assemblée Générale du 5 octobre 2015 ont été élus, en renouvellement de leurs mandats :

- ✓ au 1^{er} Collège, MM. EINHORN et BURCKLE, experts-comptables ;
- ✓ au 2^{ème} Collège, M. ANGSTHELM, expert-comptable ; par contre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse et du Sud Alsace n'a pas demandé le renouvellement de son mandat, en raison de la future fusion des trois CCI d'Alsace ;
- ✓ au 3^{ème} Collège, Mme PEREGO, commerçante exploitant une épicerie fine, et Mme RIBAUT, fleuriste.

Cette année, seront renouvelés les mandats détenus :

- ✓ dans le 1^{er} Collège, par M. MOHR et M. SCHARLY, experts-comptables ;
- ✓ dans le 2^{ème} Collège, par M. WETTSTEIN, expert-comptable, et la CCI de Strasbourg, représentée par M. GEISSMANN ;
- ✓ dans le 3^{ème} Collège, par M. BRISSINGER, paysagiste, et M. SIEGEL, hôtelier.

→ **Renouvellement des censeurs**

Selon l'article 22 des statuts, vous aurez également à désigner, comme chaque année, les deux censeurs chargés de la vérification de la comptabilité de notre association.

Actuellement, les censeurs sont MM. EHRHARDT et LINDEN, tous deux experts-comptables, le premier à Sélestat et le second à Mulhouse.

→ **Moyens en personnel**

- ✓ un directeur et quatorze collaborateurs, dont deux à temps partiel,
- ✓ deux collaboratrices en formation par alternance, préparant le BTS assistant de gestion PME-PMI ou le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG),
- ✓ trois apprentis, préparant le Bac Professionnel gestion et administration, le DCG ou le Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG).

LE COMITÉ

DE DIRECTION

(suite)

LES MOYENS

MIS EN ŒUVRE

→ **Moyens en locaux**

Le CGA Alsace est associé, à hauteur de 50 %, au sein de la SCI Maison de la Comptabilité et de la Gestion propriétaire de l'immeuble sis 12 rue Fischart à Strasbourg ; les deux autres associés de cette société sont le Centre Pluridisciplinaire de Gestion pour les Professions Libérales (30 %) et le Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts-Comptables (20 %).

L'occupation de la totalité de cet immeuble de 674 m² permet au personnel du CGA Alsace de travailler dans de très bonnes conditions.

Rappelons que cet espace de bureaux, vaste et fonctionnel, est contigu à l'immeuble, sis 11 avenue de la Forêt-Noire (également propriété de la SCI susvisée), et présente l'avantage de pouvoir accéder à ce dernier, à partir d'un passage intérieur donnant directement au rez-de-chaussée (de 141 m²) et, notamment, à une grande salle destinée à diverses réunions et, le cas échéant, à un certain nombre de séances de formation.

→ **Moyens en matériel informatique**

Animé du souci de conjuguer modernité et efficacité, le Centre possède à l'heure actuelle, sur le plan informatique et bureautique, tout le matériel nécessaire à la réalisation de ses missions. Le CGA Alsace utilise depuis 2012 un logiciel spécialisé, dénommé CEGID Agrément, mis à jour plusieurs fois par an.

Ce logiciel spécialisé et les matériels informatiques, d'une valeur totale hors taxes de 64.568 euros, sont utilisés par le Centre dans le cadre d'un contrat de location longue durée.

Par ailleurs, au cours de l'année 2015, le Centre a acquis des immobilisations pour un montant total hors taxes s'élevant à 4.770 euros (matériels informatiques et mobilier).

→ **Cotisations**

Les cotisations afférentes à l'année 2017 seront fixées par le Comité de Direction du 24 octobre prochain et seront soumises à votre approbation lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le même jour. **Il est rappelé que la cotisation annuelle hors taxes est inchangée depuis 2014 et s'élève à :**

- 194 € pour les membres bénéficiaires relevant d'un régime réel d'imposition ;
- 15 € pour les membres bénéficiaires relevant du régime micro-BIC ou de celui de l'auto-entrepreneur ;
- 30 € pour les membres correspondants.

Quant au droit d'entrée de 85 € H.T., dû par les nouveaux adhérents, membres bénéficiaires, il a été supprimé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 octobre 2015.

LES MOYENS

MIS EN ŒUVRE

(suite)

II. ACTIVITÉS DU CENTRE

Au 31 décembre 2015, le Centre de Gestion Alsace a délivré 7.767 attestations, pour des bilans clos en 2014.

Pour les bilans clos en 2015, le Centre avait déjà délivré 7.228 attestations au 30 juin 2016.

A ce stade du rapport moral, je tiens à faire le point sur la télétransmission des déclarations fiscales professionnelles.

Depuis plus de vingt ans, le Centre de Gestion Alsace s'implique totalement dans la procédure de télétransmission des déclarations fiscales et des attestations d'adhésion, et depuis quinze ans, le Centre utilise les services du portail déclaratif « jedeclare.com » de l'Ordre des Experts-Comptables.

A la fin du mois de décembre 2015, 486 cabinets d'expertise comptable, contre 485 l'an dernier, soit plus de 99 % de l'ensemble des membres correspondants, ont utilisé la procédure EDI-TDFC pour le compte de leurs clients adhérents du Centre. En fait, au cours de l'année 2015, 8.003 déclarations professionnelles de résultats, relatives principalement aux exercices comptables clos en 2014 (y compris celles d'entreprises soumises à l'IS), ont été télétransmises essentiellement via le portail « jedeclare.com », soit 99,8 % de celles souscrites par les membres adhérents du Centre.

Les résultats enregistrés à ce jour révèlent, cette année encore, une légère progression. L'année prochaine, concernant les bilans clos en 2016, l'utilisation de la procédure EDI-TDFC devrait, à nouveau, se situer à un niveau quasiment égal à 100 %. En effet, en application des textes, sauf cas particulier, les déclarations professionnelles de résultats de toutes les entreprises doivent être dématérialisées.

Les missions légales effectuées par le CGA Alsace, au cours de l'année 2015, sont de deux ordres :

- ↳ assistance et formation,
- ↳ prévention des erreurs fiscales.

1) La mission d'assistance et de formation

Cette mission s'exerce sous la forme de conseils personnalisés et sous d'autres formes plus collectives.

a) Le conseil personnalisé :

- ✓ réponses verbales données à l'adhérent, lors d'un passage au Centre ou par téléphone ;

DÉLIVRANCE

DES

ATTESTATIONS

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

EXERCICE
DES MISSIONS
ASSIGNÉES
AU CENTRE
PAR LE
LÉGISLATEUR

(suite)

- ✓ réponses aux questions écrites posées par l'adhérent ou le cabinet d'expertise comptable en charge de son dossier ; certaines des réponses, établies par l'administration fiscale, engagent celle-ci ;
- ✓ mise à disposition des adhérents, chaque année, **d'un dossier de gestion et de prévention des difficultés économiques et financières** (8.135 dossiers de gestion et de prévention ont été établis au cours de l'année 2015, essentiellement d'exercices comptables clos en 2014 et 2015). **Ce document permet à l'adhérent d'avoir une meilleure connaissance de son entreprise, et constitue pour lui un véritable outil de pilotage sur le plan de la gestion ;**
- ✓ accès, par l'intermédiaire du site intranet du Centre, aux **statistiques professionnelles relatives** aux principaux indicateurs-clés de gestion (économiques et financiers), permettant une comparaison entre les résultats réalisés par l'adhérent et ceux de la moyenne de sa profession ou de son secteur d'activité. Les statistiques professionnelles accessibles sont celles établies par le CGA Alsace, ainsi que celles établies par la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) et par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles (FCGAA).

b) Les informations à caractère collectif :

- ✓ mise à disposition de circulaires et de bulletins d'information, lors de la campagne de souscription des déclarations de résultats et à l'occasion de la parution de nouvelles mesures à caractère économique, social ou fiscal ;
- ✓ envoi aux adhérents relevant des bénéficiaires industriels et commerciaux de la revue « CGA Contact », périodique édité par la Fédération des Centres de Gestion Agréés et contenant les principales informations en matière fiscale, comptable, juridique, sociale et économique ;
- ✓ envoi aux adhérents relevant des bénéficiaires agricoles de la revue « INFO AGRICOLE », périodique édité par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles et contenant également les principales informations en matière fiscale, comptable, juridique, sociale et économique ;
- ✓ possibilité de consultation du site **www.cgalsace.fr**, lequel permet aux adhérents, au moyen de codes d'accès, de retrouver notamment les circulaires et les bulletins d'information précités ainsi que des statistiques professionnelles, et de s'inscrire aux actions de formation. **Ce site contient également une rubrique « Actualités » (fiscales, sociales, économiques ...) et fournit des liens permettant d'accéder à d'autres sites utiles aux TPE.**

c) Les actions de formation et les conférences :

Les actions de formation, organisées par le Centre, ont continué en 2015, à connaître un succès non négligeable de participation.

En 2015, près de 800 adhérents ou représentants de cabinets d'expertise comptable ont assisté aux conférences organisées par nos soins : 23 thèmes (dont 7 concernaient le domaine de l'informatique), soit 50 réunions, chacun proposé, en principe, dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à savoir :

- S'initier à l'informatique et à l'utilisation d'internet (initiation).
- La loi de finances pour 2015 et l'actualité fiscale.
- WORD – fonctions de base (initiation).
- La cessation d'activité : aspects fiscaux et sociaux.
- Demande mondiale, demande locale : quelle(s) place(s) demain pour les agriculteurs alsaciens ?
- WORD – perfectionnement.
- Etablir des factures irréprochables et gérer efficacement le recouvrement clients.
- Téléprocédures et tableaux OG BIC/BNC/BA, et actualité fiscale.
- Les relations avec ses collaborateurs : comment devenir un bon chef d'entreprise ?
- EXCEL – perfectionnement.
- Smartphones sous Android : comprendre, paramétrer, optimiser.
- La communication et les comportements actifs à travers les cinq sens.
- Les médias sociaux : pour qui, pour quoi, comment ?
- L'actualité fiscale et patrimoniale du particulier.
- Sécurité informatique.
- iPhone – iPad : pour gagner en productivité.
- L'énergie individuelle ou collective, source de performances.
- Préparer et améliorer ma retraite : anticiper ses dépenses et ses revenus futurs.
- Familles recomposées : comprendre les règles, préserver l'harmonie.
- La gestion prévisionnelle des charges sociales (nouvelles règles 2015).
- Facebook et Twitter, les réseaux sociaux au service de votre communication commerciale.
- L'entretien professionnel dans les TPE : obligations et opportunités de la loi du 05/03/2014 (code du travail).
- La loi Macron : maîtriser l'impact des mesures fiscales, sociales et juridiques.

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

(suite)

En outre, une conférence ayant pour thème "La cybercriminalité, un vrai risque pour les professionnels", animée par M. Denis JACOPINI, consultant en sécurité informatique, s'est tenue lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 5 octobre 2015, devant une assistance de plus de 70 personnes.

Il me plaît, à cet égard, de rendre hommage au talent et à l'efficacité des conférenciers. Outre M. JACOPINI, je les cite, par ordre alphabétique :

- M. BLOGOWSKI - Agroéconomiste et conférencier.
- M. BRISSINGER - Paysagiste et formateur.
- Me CTORZA - Avocate fiscaliste.
- Mme DAHAN - Formatrice, consultante en gestion des entreprises.
- Mme FIORESE - Responsable du service juridique à la CCI Strasbourg.
- M. GALISSOT - Responsable du département droit social à INFODOC EXPERTS.
- Mme JUND - Directrice Appui Juridique, Formalités, Fichiers, à la CCI Strasbourg.
- M. LAIR - Formateur de la FCGA.
- M. LAURENT - Directeur technique de la société MCI-MLB.
- M. LUC - Inspecteur et formateur à l'AG2R LA MONDIALE.
- M. MEILICKE - Formateur à l'AG2R LA MONDIALE.
- M. NAFFIEN - Expert-comptable et formateur.
- Mme RIES - Responsable informatique du CGA Alsace.
- M. SAID - Formateur, conseiller en stratégie patrimoniale.
- M. SCHMITT - Diplômé d'expertise comptable et directeur du CGA Alsace.
- M. SOULAIN - Consultant et formateur - Dirigeant de la Société APS, spécialisée en audit en protection sociale.
- M. STENPIEN - Consultant, formateur à la société APPLICOM.
- Mme VERGNE - Consultante, formatrice, spécialiste en coaching.
- M. VIAULT - Directeur Adjoint d'INFODOC EXPERTS.

N'oublions pas de remercier également les intervenants hautement qualifiés des CCI de Strasbourg et de Colmar, qui animent avec une grande compétence les séances de formation dont les thèmes très spécialisés sont du domaine de l'informatique.

Par ailleurs, en partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) du Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts-Comptables, le Centre a programmé, en 2015, à l'intention de ses membres correspondants, trois journées de formation sur le thème : "Maîtrisez les exonérations spécifiques à la transmission d'entreprise".

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

(suite)

EXERCICE
DES MISSIONS
ASSIGNÉES
AU CENTRE
PAR LE
LÉGISLATEUR

(suite)

2) **Les missions légales de prévention des erreurs fiscales**

Le contrôle formel et l'Examen de Concordance, de Cohérence et de Vraisemblance (ECCV) ont porté, en 2015, sur les déclarations de résultats et leurs annexes ainsi que sur les déclarations de TVA. A l'issue de l'ECCV, mission légale de prévention fiscale, le CGA Alsace a l'obligation d'établir un compte-rendu de mission.

Bien sûr, un compte-rendu de mission ne peut être établi que si tous les documents fiscaux, notamment les déclarations de TVA, ont été envoyés au CGA Alsace. Rappelons d'ailleurs que les statuts et le règlement intérieur du Centre de Gestion Alsace précisent que chaque adhérent s'engage à lui transmettre les déclarations de TVA.

Ainsi, sur les 8.271 dossiers examinés en 2015, qui concernent principalement des exercices comptables clos en 2014 et 2015, 4.106 dossiers n'ont pas fait l'objet d'observation et 4.053 dossiers ont fait l'objet d'un classement sans suite après demande de renseignements, auprès des adhérents ou des cabinets d'expertise comptable concernés, et après analyse des réponses, soit plus de 98 % des dossiers, ce qui montre que, globalement, la qualité des dossiers reçus est réelle.

RESPECT DES
ENGAGEMENTS

La Commission du respect des engagements s'est réunie une fois en 2015 : le 28 octobre. Au total, 160 adhérents ont été exclus au cours de l'année 2015, pour manquements graves à leurs engagements, pris lors de l'adhésion au Centre, et pour non-respect du délai qui leur avait été octroyé par la Commission pour régulariser leur situation.

Plus précisément, il s'agit d'exclusions pour non-paiement des cotisations annuelles (52 adhérents), pour non-présentation de la déclaration fiscale professionnelle (36 adhérents), pour manquement à ces deux obligations simultanément (71 adhérents). Enfin, un adhérent a été exclu pour avoir non seulement manqué aux obligations ci-dessus, mais également pour n'avoir pas répondu à une demande de renseignement du Centre.

RELATIONS
EXTÉRIEURES

Le Centre de Gestion Alsace est en relation constante avec ses partenaires privilégiés que sont l'Ordre des Experts-Comptables, les Fédérations des Centres de Gestion Agréés (FCGA et FCGAA) et, bien entendu, avec l'administration fiscale, son autorité de tutelle.

✓ **L'Ordre des Experts-Comptables**

Les relations avec le Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC) et l'ensemble des experts-comptables, membres correspondants du Centre, s'inscrivent dans un climat de confiance réciproque.

M. Etienne HENRY, Président en exercice du Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts-Comptables a d'ailleurs été invité aux travaux du Comité de direction.

Des journées d'études portant notamment sur le droit fiscal ou le droit social des entreprises commerciales, artisanales et prestataires de services sont organisées, chaque année, avec le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) au profit des membres correspondants et de leurs collaborateurs.

✓ **La Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA)**

La FCGA regroupe près de 100 Centres de Gestion Agréés (dont le CGA Alsace), représentant environ 300.000 entreprises.

Elle peut s'honorer de former le réseau d'information et d'assistance aux petites entreprises le plus dense du territoire national et de capitaliser une expertise économique et sociale majeure de la TPE.

Ainsi, la FCGA dispose d'outils d'observation et d'analyse particulièrement fiables, permettant, à partir d'une base de données, l'établissement de statistiques professionnelles d'une utilité et d'une importance considérables.

En effet, avec un grand nombre d'autres Centres de Gestion Agréés, répartis sur l'ensemble de l'Hexagone, le CGA Alsace apporte sa pierre à cet édifice, en transmettant à la Fédération, chaque année et de façon totalement anonyme, ses propres données. Il effectue une démarche similaire en matière de bénéfiques agricoles auprès de la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles.

Au niveau des relations avec la Fédération, j'ai plaisir à saluer les remarquables performances réalisées par le CGA Alsace, à travers ses adhérents, **au Trophée national « Les Ailes de la TPE »**, depuis la création de celui-ci, il y a plus de vingt ans. En effet, en 1997, et chaque année depuis l'an 2000, un ou plusieurs des candidats présentés par notre Centre ont remporté ces prestigieuses Ailes.

Pour l'édition 2015, une entreprise adhérente du CGA Alsace figurait parmi les TPE distinguées au niveau national. **Notre lauréat du Trophée 2015 était M. Christophe ANDT, exploitant un restaurant, la Winstub Au Pont Corbeau.** Il a été récompensé par le grand prix, dit « Prix spécial du Jury ».

Compte tenu de la grande qualité des dossiers présentés au Jury et de la sélection drastique des candidats, j'estime que le CGA Alsace peut être fier de ce résultat, M. ANDT étant le 25^{ème} lauréat de ce Trophée.

✓ **L'ADMINISTRATION FISCALE**

Il revient à l'administration fiscale d'évaluer le fonctionnement des Organismes de Gestion Agréés (OGA). Cette mission de surveillance et de contrôle est confiée à un corps d'auditeurs chargé d'effectuer un audit triennal de l'ensemble des Organismes de Gestion Agréés.

RELATIONS

EXTÉRIEURES

(suite)

RELATIONS
EXTÉRIEURES

(suite)

Quant au suivi administratif, il est assuré par Mme Marie MEYER, inspectrice des impôts à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace (DRFiP), qui est également notre correspondante dans le cadre de la mission d'assistance technique, et je me plais, ici, à la remercier pour l'amabilité, la disponibilité et la compétence dont elle fait preuve.

Rappelons que le SIE d'implantation du Centre est l'interlocuteur naturel pour les questions d'intérêt général, tandis que le SIE de l'adhérent sera compétent pour les questions liées à sa situation particulière.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour la relation de partenariat à la fois courtoise et confiante que M. Michel DEVILLE, Administrateur général, Directeur du pôle de la gestion fiscale à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin, ainsi que toute son équipe de direction, ont toujours entretenue avec l'équipe dirigeante du Centre de Gestion Alsace.

* * *
* *

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 24/10/2016, sera le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 octobre 2015.**
- 2. Rapport moral du Président concernant l'exercice 2015.**
- 3. Rapport financier du Trésorier concernant l'exercice 2015.**
- 4. Rapports des Censeurs concernant l'exercice 2015.**
- 5. Approbation des comptes annuels clos en 2015 et approbation du texte de la résolution.**
- 6. Approbation du texte de la résolution relative à l'affectation du résultat net comptable de l'exercice 2015.**
- 7. Fixation du montant définitif de l'indemnité globale, pour fonctions électives, des membres du Comité de direction, au titre de l'année 2015. Approbation du texte de la résolution.**
- 8. Budget prévisionnel relatif à l'exercice 2017 et fixation du montant prévisionnel de l'indemnité globale pour fonctions électives des membres du Comité de direction, au titre de l'année 2017. Approbation du texte de la résolution.**
- 9. Election et renouvellement des Membres du Comité – 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Collèges.**
- 10. Election des Censeurs.**
- 11. Questions diverses.**



**12 Rue Fischart - CS 40024
67084 STRASBOURG CEDEX**

Tél. : 03.88.45.60.20

Fax : 03.88.60.65.22

www.cgalsace.fr

info@cgalsace.fr